Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges
Section académique de Créteil
Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex
Tel : 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96
E-Mail : snfolc.creteil@gmail.com Site : www.snfolc-creteil.fr

Créteil, le 9 mai 2023

Le « pacte » Ndiaye ?
Une offensive de déréglementation et de division entre collègues !
Retrait !
Augmentation générale des salaires
par l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice !

Les chiffres mettant en exergue la paupérisation des enseignants ou CPE sont connus. En 1980, un professeur certifié débutant gagnait l'équivalent de 2,3 fois le SMIC. Aujourd'hui, il touche 1,2 fois le SMIC. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a chuté de 25% depuis 2000, conséquence du quasi-gel du point d'indice. Et la chute ne fait que s'accélérer avec l'inflation galopante actuelle…

Dans notre académie, les effets de cette dégradation des moyens d'existence sont désastreux. Tandis que les traitements stagnent, loyers et coût de la vie explosent, notamment en région parisienne. Combien d'entre nous rencontrent des difficultés pour se loger ? Combien essuient des refus de location y compris de studios pour cause de traitement trop faible ? Combien sont obligés de multiplier les heures supplémentaires pour pouvoir survivre ? Combien sont obligés de renoncer à rendre visite à leurs proches dans leur région d'origine ?

À la faveur de cette paupérisation organisée, le ministre a osé présenter un plan de « revalorisation » des traitements des enseignants qui n'est rien d'autre qu'un plan d'explosion du cadre national de nos statuts et de nos obligations de service.

Un plan qui accompagne la paupérisation des enseignants et CPE

Rappelons qu'avant 1983, la valeur du point d'indice était indexée sur l'inflation, ce qui empêchait toute baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

L'annonce de Macron était déjà très en deçà : une augmentation sans condition de 10% des salaires de tous les enseignants.

Pour ce faire, le plus simple aurait été d'augmenter de 10% le point d'indice, en le faisant passer de à 4,85 à 5,335 euros, augmentation conforme au statut de la fonction publique.

Le dossier de presse ministériel fait voir une tout autre réalité. L'augmentation de 92 euros nets de l'ISOE est *indemnitaire*, c'est-à-dire qu'elle n'entre pas en compte pour le calcul de la pension. Elle correspond par exemple à une augmentation de 4,2% pour un certifié au huitième échelon, soit en dessous de l'inflation sur l'année courante. Elle ne fait qu'accompagner la paupérisation en cours.

Les termes du pacte : être corvéables à merci sur du temps de travail annualisé pour espérer ne pas perdre davantage…

Si un enseignant souhaite échapper à l'appauvrissement, il pourra donc être invité par son chef d'établissement à « pactiser ». Il devra garantir prioritairement 18h annualisées de remplacement au pied levé de collègues qui ne seront pas nécessairement de sa discipline -sans parler d'autres « missions », comme devoirs faits, ou les « stages de la réussite » pendant les vacances- pour 1250 euros bruts par an. Il pourrait selon les textes aller jusqu'à signer trois de ces pactes.

Peut-être… car là aussi les moyens seront limités dans le cadre d'une enveloppe fermée par établissement, dont le montant sera fixé d'ici juin par le rectorat ou la direction académique.

L'arbitraire de ce dispositif fait froid dans le dos. Il ne suffira pas d'être volontaire, encore faudra-t-il que la direction de l'établissement donne son accord … On est loin du traitement statutaire des fonctionnaires !

Il est difficile de mesurer aujourd'hui les conséquences d'une telle déréglementation généralisée des obligations de service… Que se passera-t-il par exemple si un enseignant signataire du pacte n'est pas disponible sur l'heure indiquée du jour au lendemain, par exemple parce qu'il doit s'occuper de ses enfants ? Pourra-t-on demander à un collègue non gréviste de remplacer au débotté un collègue gréviste ?... Autant de questions dont les réponses risquent de changer suivant les établissements.

Une étape de plus dans la déréglementation totale de l'école publique nationale…

C'est la première fois que le ministère rémunère du « face à face pédagogique » par des indemnités et non par des heures d'enseignement (HP ou HS). Ouvrir cette boîte de Pandore laisse entrevoir une offensive généralisée contre nos statuts au nom de l'individualisation.

C'est aussi la première fois que le ministère officialise le « remplacement » d'un collègue absent par un autre collègue d'une autre discipline.

Que deviendront les horaires nationaux par discipline ? Les programmes nationaux ? On est bien dans la logique d'ensemble portée par la suppression du baccalauréat national, par l'introduction massive du contrôle continu permettant aux établissements de définir au niveau local les exigences et les contenus d'enseignement au gré des absences des uns et des autres…

Une mise en œuvre accélérée d'ici juin 2023

Concrètement, dans chaque collège et lycée, les chefs d'établissement, dotés d'une enveloppe fermée de « pactes » définie avec le rectorat, solliciteront l'avis des conseils d'administration ou des conseils pédagogiques, pour la répartition de ces « pactes » : définition des missions, désignation des collègues choisis parmi les volontaires susceptibles de signer ces lettres de missions…

La position du SN*FO*LC Créteil est claire : Retrait du pacte Ndiaye !

- Nous dénonçons cette opération honteuse qui, profitant de l'étranglement financier des collègues sous-payés, vise à déréglementer totalement les statuts et les obligations réglementaires de service, à introduire l'arbitraire et la division entre collègues.
- C'est le ministre qui porterait la responsabilité de toutes les tensions qui naîtront forcément d'un dispositif aussi arbitraire et déréglementé, et certainement pas les collègues divisés entre ceux qui seraient amenés dans l'immédiat, par leurs salaires trop bas, à se porter volontaires et les autres.

Pour le SN*FO*LC Créteil, il n'y a d'autre issue conforme aux intérêts de l'ensemble des personnels, des élèves et de leurs familles que de satisfaire les revendications urgentes :

- **Respect des maxima hebdomadaires d'enseignement actuels, non à l'annualisation du temps de travail !**
- **Augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice d'au moins 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !**
- **Recrutement immédiat de tous les remplaçants nécessaires pour garantir les remplacements en respectant les disciplines !**

Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent, au moment où le gouvernement consacre 413 milliards d'euros à la loi de programmation militaire !

Le SN*FO*LC Créteil soumet à la discussion de tous les collègues cette position, conforme à la défense du statut de la fonction publique et à nos statuts particuliers, conforme à la défense de l'école publique basée sur des programmes, horaires et diplômes nationaux.

Il invite les collègues à prendre position contre cette manœuvre visant à diviser les collègues entre eux, entre « signataires » et « non signataires ».

Il propose à toutes celles et tous ceux qui partagent cette position de se syndiquer au SN*FO*LC : c'est en agissant ensemble que nous parviendrons à rejeter cette déréglementation.